

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé. Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) 1

PARTIE NON OFFICIELLE

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation. es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de premières instances de Lomé, Zio, Lacs, Vo et Kloto.

Suivant réquisition, n° 13764 déposée le 1er août 1988, M. Gnanih Kokouvi Mawuéna, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 153 boulevard du 13 janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41 a 08 ca situé à Aflao préfecture du golfe, connu sous le nom de Ségbé-Zavé et borné au nord par la propriété Agbavon Missewou, au sud et à l'est par la propriété Dansou Hounfongbé et à l'ouest par la propriété Ganyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à connaissance, grevé d'aucuns droit ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13765 déposée le 1er août 1988, Mlle Sant'Anna Nazifatou, profession de couturière demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 92 ca, situé à Aflao-Totsigan, commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 1468 bis, au sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'est par le lot n° 1469 et à l'ouest par le lot n° 1467.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13766 déposée le 1er août 1988, M. Dos-Reis Eli Komlan, propriétaire, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Kinsouagni Afansimé Ayovi, 171 rue de Litimé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 10 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 741, au sud par le lot n° 739, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n° 727 et 728.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13767 déposée le 1er août 1988, Mme Vierzignann Ablavi, épouse Akué, profession ménagère, demeurant à Abidjan-Arras-Appt 80 (s/c) de M. Bitchy A.G. Akué BCEAO-Lomé), majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 74 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao Batomé, et borné au nord par les lots n° 885 et 886, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot 876.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13768 déposée le 2 août 1988, M. Johnson Kouassi Messan, profession instituteur, demeurant et domicilié à Anèho B.P. 145, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 69 ca, situé à Tsévié, commune de Tsévié, connu sous le nom de Daviémondji et borné au sud par le lot n° 62, au sud par le lot n° 65, à l'est par le lot n° 64 bis et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13769 déposée le 3 août 1988, M. Tomety Folly, profession agent commercial, demeurant et domicilié à 393 boulevard du 13 Janvier-Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02 ha 12 a 22 ca, situé à Sanguéra, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Amedenta et borné au nord par la propriété de la collectivité Kamassa Afoukè, au sud par la propriété Gbedje Fiovi et à l'ouest par la propriété de la collectivité Adjidaglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13770 déposée le 4 août 1988, M. Ayikutu M. Agbébavi, profession magasinier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 34 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Aviation-Adidomé et borné au nord par le lot n° 53, au sud par le lot n° 49, à l'est par le lot n° 51 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13771 déposée le 5 août 1988, M. Bahena Kpanka, profession d'Economiste demeurant à Lomé-Tokoin St Joseph, et domicilié à SOTED tél : 21-61-79, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 59 ca, situé à Agoenyivé préfecture du golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée de 16 mètres, au sud par le lot n° 148, à l'Est par le lot n° 150 et à l'ouest par le lot n° 146.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13772 déposée le 5 août 1988, M. Vondoly Kossi, profession de professeur des C.E.G, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une demande l'immatriculation au Livre foncier de la république-terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une

contenance totale de 6 a 29 ca, situé à Lomé-Tokoin, préfecture du golfe, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par le lot n° 4, au sud par le lot n° 13, à l'Est par le lot n° 9 et à l'ouest par une rue en projet de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13773 déposée le 5 août 1988, M. Wodjadjé Kouami Mawuéna, profession d'agent de Banque BTCL, demeurant à Bè-Kpota, et domicilié à BTCL Lomé tél. 21-46-41 poste 460, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 are 99 centiares situé à Sanguéra, préfecture du golfe, connu sous le nom de Danlikor, et borné au nord et au sud par la propriété Sanvi Akli, à l'Est par la propriété de la collectivité Azougo et à l'ouest par la propriété Dosseh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13774 déposée le 5 août 1988, Agyei Addey Kwaku, profession docteur en médecine, demeurant à Kampala (Uganda), et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 ares 11 centiares, situé à Lomé-Aflao, (commune de Lomé) connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par le lot n° 907, au sud par le lot n° 905 bis, à l'Est par le lot n° 906 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13775 déposée le 5 août 1988, M. Adjété Viagbo, profession commerçant, demeurant, et domicilié à Lomé, 55 rue Kokéti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 56 a 67 ca, situé à Agoenyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Ahonkpoe et borné au nord et à l'Est par la propriété Tessou Labah, au sud par la propriété Tessou Avoudjigbé et à l'ouest par la propriété Tessou Agbéko et Tessou Avoudjigbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13776 déposée le 5 août 1988, Mme Gbikpi Dédé Awussi, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé-Hédzranawoé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2764, au sud par une rue en projet de 16 mètres, à l'Est par le lot n° 2757 et à l'Ouest par le lot n° 2755.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13777 déposée le 5 août 1988, M. Wotognon B. Logossou, profession de géomètre-dessinateur demeurant et domicilié à Lomé, boulevard Malfakassa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 15 ca, situé à Lomé-Tokoin, préfecture du golfe, connu sous le nom de Kpota Djifa, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le boulevard Malfakassa, à l'est par le lot n° 594 et à l'ouest par le lot n° 592.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13778 déposée le 8 août 1988, M. Akpoussou N'Sougan, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 123 rue Dumashie, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Kénouvi Kakanou, avocat à Lomé, 21 avenue de Calais), demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 76 ca, situé à Tokoin, préfecture du golfe connu sous le nom de Gbadago et borné au nord par le lot n° 160, au sud par rue de 10 mètres, à l'Est par une rue de 10 mètres et à l'ouest par le lot n° 147.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13779 déposée le 8 août 1988, Mme Akpossou Amélé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Tokoin, majeure, non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Kénouvi Kakanou, avocat à Lomé, 21 rue de Calais), demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier; d'une contenance totale de 2 a 50 ca, situé à Kangni-kopé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Kponou et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 799 B, à l'Est par le lot n° 799 A et à l'ouest par le lot n° 798.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13780 déposée le 8 août 1988, M. Kponvi Yao, profession d'agent forestier en retraite, demeurant à Lomé, et domicilié à Nukafu, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise; demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier sur lequel se trouvent des bâtiments en dur à usage d'habitation d'une contenance totale de 6 a 53 ca, situé à Tokoin, préfecture du golfe, connu sous le nom de Nukafu, et borné au nord par le lot n° 108, au sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot n° 115 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13781 déposée le 8 août 1988, Mme Kiti Ambavi, née Gnronfoum, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Agbalépédogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 72 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2451, au sud par les lots n°s 2448 et 2449, à l'est par le lot n° 2458 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13782 déposée le 9 août 1988, Mme Attigbé Adakou, profession de commerçante, demeurant, et domiciliée à Lomé-Kpéhénou n° 1 rue notre Dame des Apôtres, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatricu-

lation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 ha 46 a 17 ca, situé à Avetonou, Sous-préfecture d'Agou, connu sous le nom de Wokpa, et borné au nord à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les propriétés des sieurs Atti Kossi et Atti Komi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13783 déposée le 10 août 1988, Mlle Atidéglà Kingbèdé, profession de revendeuse, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, rue des Palmiers, majeure non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey, et borné au nord par une rue en projet de 20, m au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Akakpovi Hundegla Apénouvon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13784 déposée le 10 août 1988, M. Kpowbie Ayenam, profession de directeur général adjoint, de l'OPAT demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 36 ca, situé à Agoè-nyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom Kiti-djan et borné au nord par le lot n° 7, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, et à l'est par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13785 déposée le 10 août 1988, M. Go-Maró Kadjemna, profession d'Employé au G.T.A, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 90 ca, situé à Agoè-nyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 188, au sud par une rue de 10 m, à l'ouest par le lot n° 186 et à l'est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13786 déposée le 10 avril 1988, M. Têko Folly, profession de Technicien, demeurant au Canada, s/c M. Agbessi Komi, topographe à Lomé-Tokoin, Tél. 21-58-24) majeur non interdit, jouissant de ses droits, civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 62 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1755, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1752.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13787 déposée le 11 août 1988, Mme Lawson Nadou Akpédjé, profession d'agent de promotion sociale, demeurant à Anèho, et domiciliée à Yessovito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Anèho-Glidji, commune d'Anèho, connu sous le nom de Klintigomé et borné au nord par le lot n° 94, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 89 et à l'ouest par le lot n° 91.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13788 déposée le 11 août 1988, M. Adanuvor Komlan Elikplimi, profession d'employé de commerce à Cica-Togo demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin aviation, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 12 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'aviation Pukamé, et borné au nord par une rue non dénommée de 18 m, au sud par le lot n° 41, à l'est par le lot n° 34, à l'ouest par le lot n° 33 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13789 déposée le 11 août 1988, M. Tsogbe Atsu Komla Agbenowosi, profession d'ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé (Tokoin), rue Agbokou B.P. 1368, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amarin, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 51 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsigan, et borné au nord par les lots n° 1291 et 1292, au sud par la rue de Totsivi de 21 mètres, à l'est par le lot n° 1290 et à l'ouest par le lot n° 1288.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13790 déposée le 12 août 1988, M. Moussa Aboudou, profession de médecin, demeurant Lomé, et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 68 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots n° 29 et 32, au sud par une rue non dénommée, à l'est par des terrains non identifiés et à l'ouest par les lots n° 26 et 27.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13791 déposée le 12 août 1988, Mme Sanvee Kouamba Epévi, profession de commerçante, demeurant à Lomé et domicilié à Kodjoviakopé 15 avenue Duisburg, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 40 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'est par le boulevard Gnassingbé Eyadéma, au sud par une rue de 12 mètres et à l'ouest par le lot n° 31.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13792 déposée le 16 août 1988, M. Etorh S. Hoèholé, profession d'agent de banque en retraite, demeurant à Lomé, et domicilié 18 rue Kouéno, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de natio-

nalié togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 34 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n° 138 et 139 ; au sud par les lots n° 144 et 145 ; à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13793 déposée le 16 août 1988, M. Edoh D. Zinsou, profession d'inspecteur d'enseignement, Maire, demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 43 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe connu sous le nom de Houmbi, et borné au nord par le lot n° 142, au sud par le lot n° 148 ; à l'est par les lots n° 145 et à l'ouest par une rue dénommée de 10 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13794 déposée le 18 août 1988, M. Gomez Kossi Midodji, profession d'agent d'affaires, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, 34 rue Houndjago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 70 ca, situé à Aného, commune d'Aného connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par le lot n° 18, au sud par le lot n° 22, à l'est par les lots n° 20 et 23 et à l'ouest par une rue de 18 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13795 déposée le 18 août 1988, M. Kezeyoh Tchagoumi Fousséni, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 02 ca, situé à Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Adidogomé, et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par une rue de 16 m, à l'est par une placette et à l'ouest par le lot n° 451.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13796 déposée le 19 août 1988, M. N'Zonou Binimam Péré, profession d'ingénieur géologue, demeurant et domicilié à Lomé (Service des Mines), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain, ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 14 a 02 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n° 158 et 159, au sud par les lots n° 162 et 163, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13797 déposée le 19 août 1988, M. N'Zonou Binimam Péré, profession d'ingénieur géologue, demeurant et domicilié à Lomé (Service des Mines), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 97 ca, situé à Agoè-Nyivé préfecture du golfe, connu sous le nom de Houmbi Fidokpui et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 156 et 157.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13798 déposée le 19 août 1988, M. N'Zonou Binimam Péré, profession d'ingénieur géologue, demeurant et domicilié à Lomé (Service des Mines), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 28 a 2 ca, situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi Fidokpui et borné au nord par les lots n° 153 à 155, au sud par les lots n° 160 et 161, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13799 déposée le 19 août 1988, M. Mensah Kouakou Amouzouvi, profession de professeur d'enseignement général, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Kpalimé, commune de Kpalimé, connu sous le nom de Kussuntu Modji, et borné au nord par le lot n° 6, au sud par le lot n° 4, à l'est par une rue en projet de 12 m, et à l'ouest par un passage de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13800 déposée le 19 août 1988, Mme Sipokpé Hoindéwa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 22 a 44 ca, situé à Vogan, préfecture de Vo, connu sous le nom d'Adjrego Agogbezin et borné au nord par la propriété Assiobo Alokè Amévo, au sud et à l'ouest par la propriété Assiobo Alokè Komlan, à l'est par les propriétés Sipokpé Klokè et Yakanou Mombou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13801 déposée le 19 août 1988, M. Attikpo Codjoe-Ba, profession de géomètre dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 11 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 39-A, au sud par une rue de 16 m, à l'est par une rue de 12 m 00 et à l'ouest par le lot n° 39-B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13802 déposée le 22 août 1988, M. Sam Essolakina, profession de lieutenant des F.A.T., demeurant et domicilié à Lomé, camp du R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé-Attiégou, commune de Lomé, connu sous le nom d'Attiégou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Sossou Adjévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13803 déposée le 23 août 1988, Mme Agbila-Dogbé Sénamé Yawa, épouse Doumassi, profession d'agent à l'O P T T (ancienne, Poste centrale) demeurant et domiciliée à Lomé-Klikamé, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi, et borné au nord et à l'est par les lots n°s 91 et 82 au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13804 déposée le 23 août 1988, Mme Setho Ayaba Biova, profession de commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 95 ca, situé à Agoè-Nyivé Humbi, préfecture du golfe, et borné au nord par le lot n° 260 bis, au sud par le lot n° 262 bis, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13805 déposée le 23 août 1988, M. Amah Essohouna, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 31 ca, situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le titre foncier n° 8292 R.T. à l'est par les lots n°s 2622 et 2629 et à l'ouest par les lots n°s 2620 et 2626.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13806 déposée le 23 août 1988, Le Pasteur Agbi-Awume Yawo, profession de modérateur demeurant et domicilié à Lomé, 1 rue Tokmaké, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 90 ca, situé à Kévé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Anlonvé et borné au nord et à l'ouest par les collectivités Aleké et Gakpétor, au sud par Havon Komlavi, et à l'est par la concession de l'église évangélique.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique du Togo, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13807 déposée le 23 août 1988, Le Pasteur Agbi-Awume Yawo, profession de modérateur, demeurant et domicilié à Lomé 1 rue Tokmaké, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo ; demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 54 a 60 ca, situé à Kévé, préfecture du Zio, et borné au nord par les collectivités Aleké et Nouwassi, au sud par les propriétés Nouwassi, Havo Komlavi et Klougan, à l'est par la route Lomé-Kpalimé, et à l'ouest par les collectivités Aleké et Gakpétor.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique, du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13808 déposée le 23 août 1988, Le Pasteur Agbi-Awume Yawo, profession de modérateur demeurant et domicilié à Lomé, 1 rue Tokmaké, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo ; demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 69 a 50 ca, situé à Noépé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Wugomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Amouzou Kpeli, au sud et à l'est par la propriété Aziandou Dassi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13809 déposée le 23 août 1988, Mme Nini Akpokli, épouse Yamadjako, profession de Hôtesse d'Air Afrique, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Agoè-nyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 498, au sud par le lot n° 500, à l'est par le lot n° 504, à l'ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13810 déposée le 29 août 1988, M. Adamah Sitou, profession d'employé de commerce en retraite demeurant et domicilié à Lomé-Bè Kamalodo, non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 49 ca situé à Bè-Attiegou, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Attiegou (Togo-2000) et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet et au sud par les lots n° 577 et 578.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13811 déposée le 29 août 1988, M. Gabiam Ayité profession de frigoriste-électronicien au S.T.E.F. demeurant et domicilié à Lomé, rue de Litimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 85 ca, situé à Adakpamé, commune de Lomé, et borné au nord et à l'ouest par le lot n° 429 bis, au sud par collectivité Gnissou et à l'est par une rue en projet de 28 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13812 déposée le 29 août 1988, M. Kiti Kokouvi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 76 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par la route Agoènyivé Totsigan, au sud par le lot n° 391, à l'est par le lot n° 388 et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13813 déposée le 29 août 1988, Mme de Souza Ablawa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 78 a 23 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amédenta et borné au nord par la propriété de la collectivité Enah, au sud par les propriétés Mowu Komlan et Aziagblé, à l'est par la propriété de la collectivité Adraky et à l'ouest par la collectivité Kpogo Kligué.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13814 déposée le 29 août 1988, M. Agbemebia Kodjovi, profession d'agent commercial à la Cie FAO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, lycée rue du Baobab, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 51 a 43 ca, situé à Sanguéra préfecture du golfe, connu sous le nom de Danliko, et borné au nord par la propriété Attisso Ali, au sud par la collectivité Djilan Dankpo Kossi, à l'est par les propriétés Azianglo Kodjo et Aziandeta Kodjo, et à l'ouest par la propriété Afatchawo Ali.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13815 déposée le 29 août 1988, M. Matthia G. Makuga, profession de traducteur, demeurant à Abidjan, et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 ha 64 a 29 ca, situé à Bolou, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpémé, et borné au nord par la propriété Atta Akotia, au sud par la propriété Kokou Akpoto, à l'est par la propriété Wosse Djato et à l'ouest par la propriété Seklou Botto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13816 déposée le 30 août 1988, M. Ezian-Gnamavo Koffi, profession d'ingénieur des travaux publics, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mlle Ezian Kayi Dodonè, élève, demeurant à Lomé (s/c de M. Attiogbé Anani Gogognon, B. P. 8730, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, 23 rue Doumassi), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Ali-Kopé et borné au nord par le lot n° 965, au sud par les lots n°s 960-961, à l'est par une rue de 14 mètres et à l'ouest par le lot n° 963.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Ezian Kayi Dodonè, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13817 déposée le 30 août 1988, M. Ezian-Gnamavo Koffi, profession d'ingénieur des travaux publics, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Ezian Komlan Mawuéna, élève, demeurant à Lomé, mineur, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Kélégougan, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Ali-Kopé et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 964 et 961, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Ezian Komlan Mawuéna, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13818 déposée le 30 août 1988, M. Ezian-Gnamavo Koffi, profession d'ingénieur des travaux publics, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Kélégougan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ali-Kopé et borné au nord par une rue en projet de 14 mètres, au sud par le lot n° 1109, à l'est par le lot n° 1107 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13819 déposée le 30 août 1988, M. Koudjrako Ayawo Gati, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Agou-Tomégbé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 36 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 111, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 114.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13820 déposée le 30 août 1988, Mme Mensah Têlé Mawuko, épouse Nathaniels, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 57 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè

et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 23 et 20, au sud par une rue non dénommée et à l'est par la rue de la mission Baptiste.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13821, déposée le 31 août 1988, Mme Hillah Akossiwa Djigbondi Délali, profession de caissière à Goyi-Score, demeurant et domiciliée à Lomé-N'kafu, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 01 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de N'kafu, et borné au nord par le lot n° 9, au sud par le lot n° 12, à l'est par une rue non dénommée de 16 mètres et à l'ouest par le lot n° 8.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Têlé WILSON BAHUN.